



## **Déclaration du SNUipp-FSU43 à la CAPD du 23 janvier 2020**

Madame l'inspectrice d'académie, Mesdames et messieurs les membres de la CAPD,

À l'aube de cette nouvelle année, le SNUipp-FSU43 continuera de renouveler ses vœux pour une école publique et laïque de qualité permettant la réussite de tous les élèves et l'épanouissement professionnel des enseignants. Mais force est de constater que ces vœux auront bien du mal à éclore.

Malheureusement, notre ministère ne nous laisse pas le temps de travailler à une amélioration de notre système éducatif. Il nous contraint à lutter tout d'abord pour éviter de nouvelles dégradations et empêcher la destruction du métier enseignant. C'est encore le cas avec le projet de réforme des retraites qui fera des enseignants les grands perdants. La remise en cause de l'âge de départ avec la création d'un âge « d'équilibre » à 64 ans nie totalement la pénibilité de notre métier. La suppression du calcul de la pension sur les 6 derniers mois de la carrière en le remplaçant par un système individuel à points rend aléatoire le montant des pensions et pénalise durement les enseignants qui sont très mal rémunérés tout au long de leur carrière. Sans oublier que les PE restent les seuls fonctionnaires à ne pouvoir prendre leur retraite à leur date anniversaire ! C'est pourquoi le SNUipp-FSU continue d'appeler unitairement à la grève et à une mobilisation massive vendredi 24 janvier.

La réaction du monde enseignant montre au grand jour que les professeurs des écoles ne croient plus leur ministre et que la confiance est rompue. Depuis des années, toutes les réformes sont menées sans les enseignants. Les injonctions contradictoires, les annonces médiatiques, la surcharge de travail ont fait se développer une souffrance au travail que le ministère est obligé de reconnaître quand un drame arrive. En effet, l'Éducation nationale a reconnu le 11 décembre « l'imputabilité au service » du suicide de Christine Renon. C'est un premier pas. Mais notre hiérarchie doit aujourd'hui prendre ses responsabilités sur la dégradation des conditions de travail des personnels et les risques psychosociaux auxquels ils sont exposés, seule condition pour prévenir l'épuisement professionnel et les actes suicidaires. Cela impose de questionner l'organisation du travail et plus globalement le sens du métier. Nous sommes loin d'assister à cela actuellement.

Ce constat peut aussi s'étendre à nos collègues du second degré. C'est pourquoi, le SNUipp-FSU43 tient à apporter son soutien aux professeurs des lycées qui ont fait le choix de boycotter et de bloquer le passage des E3C. Et, contrairement aux affirmations de notre ministre le 19 janvier dernier, il n'y a pas qu'à Clermont-Ferrand que la contestation se fait entendre. Il n'y a pas non plus que 0,1 % de contestataires.

Sur un autre sujet, les 29 000 directeurs et directrices qui ont répondu à la consultation lancée par la rue de Grenelle, ont réaffirmé très majoritairement ce qui fait le cœur de leurs missions, suivi des élèves, travail en équipe, relation avec les familles et les partenaires, mise en œuvre des projets pédagogiques. Comme l'ensemble des enseignants, les directrices et les directeurs réaffirment la nécessité de ne pas être considérés comme des exécutants, mais bien que leur expertise et leur implication au service des élèves soient reconnues. L'enquête confirme une charge de travail importante, qui vient s'ajouter à la mission d'enseignement. Les termes de « surcharge de travail », « chronophage », « stress et fatigue » arrivent rapidement dans la liste pour caractériser l'exercice de la fonction. Sans grande surprise, les directeurs demandent du temps de décharge supplémentaire, du personnel pour gérer certaines missions et plus de formation. Et, si l'exigence d'une meilleure reconnaissance de la fonction est réclamée, il est à noter que les personnels marquent une nouvelle fois leur opposition à un statut spécifique, moins de 10% évoquant cette opportunité. A la lecture de ces résultats, on se dit que le ministère aurait gagné du temps et de l'argent en écoutant les revendications portées depuis toujours par le SNUipp-FSU !

Malgré toutes ces difficultés, l'enquête montre que 86% des directeurs et directrices interrogés ont fait le choix de prendre une direction. Or, pour cela, ils sont obligés de passer par l'inscription sur la liste d'aptitude aux fonctions de direction d'écoles, sujet à l'ordre du jour de notre CAPD aujourd'hui.

Nous rappelons que le SNUipp-FSU y reste fermement opposé et demandons à ce que tous les collègues qui le souhaitent soient inscrits cette liste. En effet, une fois de plus, deux collègues sont victimes d'un « avis défavorable » de la commission ; nous aurons l'occasion d'y revenir. Pour nous, il ne revient pas à l'enseignant de faire la preuve de connaissances préalables ou de facultés particulières, mais bien à l'administration de former les personnels aux compétences requises, dans le cadre de la formation initiale et continue.

Rappelons, par ailleurs que dans un grand nombre de situations, il est demandé à des collègues, qui ne sont pas toujours volontaires, de faire fonction lorsque le poste n'est pas pourvu. On se garde bien dans ce cas de vérifier si les personnels possèdent les compétences en question, parfois même il s'agit de candidats recalés à l'entretien qui d'un coup sont considérés comme capables !

Pour finir, que dire de la fin prochaine des CAPD. Ces commissions, les élus SNUipp-FSU ont toujours su les investir comme des lieux privilégiés d'une défense individuelle et collective des collègues. Supprimer la possibilité aux organisations syndicales de repérer avec l'aide des collègues les erreurs du mouvement, de construire des règles ensemble, de vérifier et d'expliquer aux enseignants le système des promotions en leur assurant qu'aucun passe-droit n'est possible, vous savez très bien à quoi cela va aboutir. Une défiance renforcée du corps enseignant. Une opacité qui fera naître des rancœurs. Un fossé encore plus grand entre les enseignants et leur hiérarchie. Nous vous demandons de

ne pas jouer ce jeu. Nous devons continuer d'avoir accès aux documents comme les années précédentes. C'est dans votre intérêt aussi de pouvoir dire qu'un contrôle existe afin que tout le monde soit soumis aux mêmes règles. Refuser de travailler avec les organisations syndicales reviendrait à nous cantonner dans un unique rôle d'opposition. Il nous semble que personne n'a rien à gagner dans un tel fonctionnement. Mais nous prendrons nos responsabilités pour ne pas laisser les collègues face à des injustices qui ne viendraient que dégrader une fois de plus nos conditions de travail.

Les enseignants ne l'acceptent plus. Nous serons à leurs côtés pour faire entendre leurs voix et faire respecter leurs droits. L'école de la confiance ne peut se décréter, elle doit se construire. Alors, ... à quand la première pierre ?